



MW

Préavis n° 17
15 juillet 2003

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Concernant

**une demande de crédit de fr. 2'493'000.-- pour la réfection générale
de la Rue du Four.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique

La Rue du Four fait partie du centre historique, c'est la rue qui a la plus grande concentration de bâtiments classés "monument historique" ou inscrits à l'inventaire en notes 1, 2 et 3. Le mauvais état de la chaussée ne met pas en valeur la qualité de cette rue; ses trottoirs étroits et sa chaussée clairsemée d'anciens pavés du début du XXe siècle lui donnent un aspect peu convivial. Lors de la réfection de la Place Pestalozzi et de la Rue du Milieu en 1980, un projet avait été étudié pour la Rue du Four, mais n'a pas été réalisé pour des raisons d'ordre budgétaire.

La circulation est interdite à la Rue du Four, sauf pour l'accès aux garages privés et pour les livraisons qui sont autorisées du lundi au vendredi de 6 h. à 10 h. et le samedi de 6 h. à 9 h..

Les réseaux de distribution d'énergies de la Rue du Four sont d'une manière générale vétustes et réclament une révision complète. Le Service communal des Energies a soumis le problème aux Autorités à plusieurs reprises depuis 1984, mais la mise en œuvre des travaux a été à chaque fois reportée pour différentes raisons. Aujourd'hui l'état des conduites, celles du gaz en particulier, est tel qu'une intervention est urgente pour une raison de sécurité. Les récents accidents survenus à Berne en 1998 et 2000 nous incitent en effet à considérer avec sérieux les risques liés à l'état du réseau du gaz.

A) RESEAU D'EAU

Le réseau de distribution d'eau date de plusieurs dizaines d'années. Le quartier était autrefois alimenté par le réservoir des Mille au-dessus du Cossaux avec une pression statique de 3 à 4 bars. La pression statique a augmenté à 9 bars à la mise en service du réservoir de Beauregard puis à 10 bars à celle du

réservoir de Chamblon, ceci pour l'ensemble du réseau de la ville, à l'exception des quartiers de Floreyres et Beauregard.

La conduite de la Rue du four, en fonte grise matée au plomb, n'a pas résisté à cette nouvelle contrainte et a présenté de nombreux points de rupture. Il a alors fallu isoler ce tronçon pour le traiter séparément du reste de la ville. Un réducteur de pression a été placé à la Grenette, ramenant la pression dans cette rue à 2 bars. La vanne de section du carrefour "Four – Guimps" a été fermée. Cette manœuvre a eu pour effet de constituer une antenne qui entraîne une certaine précarité des conditions sanitaires de l'eau de boisson. Malgré la baisse de pression, la conduite connaît plusieurs fuites. La pression dans les bâtiments est insuffisante de sorte que plusieurs propriétaires ont dû installer des pompes de mise en pression pour alimenter le dernier étage des immeubles.

Le projet élaboré par le Service communal des Energies propose de remplacer la conduite existante par une conduite en PE Haute Densité de diamètre 200 mm. Les tubes sont assemblés par soudage, garantissant les meilleures conditions d'exploitation tant du point de vue de la qualité que de la sécurité. Chaque introduction de bâtiment sera examinée et, de cas en cas, renouvelée avec la participation financière du propriétaire. Cette participation se limitera au remplacement des installations intérieures, tous les travaux sur le domaine public étant entièrement pris en charge par les finances publiques. Les bornes hydrantes existantes (BH) seront remplacées par des BH révisées de style classique (modèle 1955) comme dans le reste de la vieille ville. La vanne de l'angle "Four- Guimps" sera réouverte pour assurer une circulation permanente de l'eau dans la conduite.

Les avantages et conséquences de l'établissement de la pression statique à 10 bars sont évidents :

- Amélioration des conditions sanitaires de distribution de l'eau;
- Augmentation de la pression et du débit;
- Suppression des installations individuelles de mise en pression;
- Amélioration des conditions de la défense incendie.

En revanche, certains propriétaires devront faire installer des réducteurs de pression dans leurs immeubles pour protéger les installations intérieures contre les effets de l'augmentation générale de pression. Ce genre d'appareils fait actuellement partie de la batterie d'installation standard de toute nouvelle construction. Une information sera publiée à l'intention des propriétaires de la Rue du Four.

La mise à terre des installations électriques de chaque bâtiment, traditionnellement branchée sur le réseau d'eau, sera contrôlée par le Service des Energies et rétablie par le biais de la nouvelle alimentation électrique (voir le paragraphe « Electricité »).

B) RESEAU DE GAZ

Le réseau de distribution du gaz est, comme celui de l'eau, très dégradé à la Rue du Four.

Le réseau en fonte grise était adapté à la qualité du gaz de ville, qui a été abandonné au début des années 80. Le gaz naturel, moins humide que le gaz de ville, a provoqué un assèchement des joints qui ont perdu leur étanchéité. Les vibrations engendrées par la circulation automobile provoquent des fissures dans la conduite avec pour conséquence les nombreuses fuites que la campagne annuelle de détection met ponctuellement en évidence.

La responsabilité du Service communal des Energies est d'assurer la distribution dans de bonnes conditions de qualité, de quantité, mais également de sécurité. Or, le risque d'accident existe et la sécurité n'est plus garantie.

Le projet prévoit le remplacement des conduites actuelles par un nouveau tronçon en PE Haute Densité de diamètre 200 mm. Les raccords seront assemblés par soudage, Chaque introduction sera contrôlée et éventuellement remplacée. Aucune modification d'installation intérieure ne sera nécessaire.

Les principaux avantages de cette rénovation seront l'amélioration de la fiabilité et l'augmentation du calibre des conduites.

C) ELECTRICITE

La distribution basse tension comporte des câbles placés dans l'axe de la rue avec des dérivations pour l'alimentation de chaque immeuble. Cette installation ancienne et vétuste sera entièrement reconstruite avec le raccordement direct de chaque immeuble sur une armoire de distribution. Les quatre armoires de distribution (deux nouvelles et deux maintenues) seront reliées par un circuit en boucle partant des stations du Château et de la Placette.

Aucun câble à moyenne tension (MT) n'est prévu dans cette rue qui sera cependant pourvue de deux tubes en attente.

D) ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public en place sera conservé, l'étroitesse de la rue ne permettant pas d'y installer des candélabres sur mât. Les lanternes de style ancien seront généralisées et raccordées à une nouvelle alimentation en façade des bâtiments. Le Service de l'urbanisme et des bâtiments envisage de faire placer à chaque extrémité de rue un ou deux candélabres d'aspect rustique similaires à ceux de la Place Pestalozzi. Cette option n'est pas encore définitivement arrêtée.

Parallèlement au projet de rénovation des réseaux des énergies, nous avons procédé, le 18 décembre 2002, à l'inspection du réseau de canalisation unitaire au moyen d'une caméra. Cette inspection a démontré qu'il était également urgent de remplacer ce collecteur. On profitera d'introduire le système séparatif. Des recherches sur l'âge de ce réseau, effectuées par l'archiviste communale, ont révélé qu'il en est fait mention dès le 23 mai 1898 et que sa construction remonterait aux années 1898, 1899. Selon les archives en notre possession, la construction des trottoirs et de la rue date de la même époque.

2. Aménagements de la superstructure

La Rue du Four se divise en deux tronçons distincts :

1. Tronçon Rue Roger de Guimps – Place de l'Amitié

Côté nord : commerces, café, restaurant et habitations; côté sud murs de propriétés privées dont la valeur architecturale des bâtiments est remarquable.

2. Tronçon Rue Roger de Guimps – Place Pestalozzi

Côté nord : arrières-boutiques des commerces donnant sur la Rue du Milieu et habitations; côté sud : propriétés privées de grande qualité dans la première partie de la rue et petites boutiques, habitations et restaurant dans la seconde partie.

Le réaménagement de la superstructure de la Rue du Four mettra en valeur ses façades, améliorera sa convivialité, augmentera la fréquentation par les piétons, suscitera l'implantation de nouvelles boutiques ou l'ouverture côté sud des boutiques existantes donnant sur la Rue du Milieu.

Projet d'aménagement de surface

Pour tenir compte de l'environnement architectural de qualité de la Rue du Four, la Municipalité a choisi un revêtement en pavés.

Tronçon Rue Roger de Guimps – Place Pestalozzi :

Eclairage

L'éclairage existant est conservé, les appliques sont remises en état. Deux nouvelles appliques seront placées, l'une au-dessus de l'accès de la ruelle et l'autre en remplacement d'une applique existante. Les enseignes trop imposantes par rapport à l'éclairage devront être modifiées.

Tronçon Rue Roger de Guimps – Place de l'Amitié :

Eclairage

Le candélabre à gaz existant sera reposé et un deuxième candélabre à gaz sera posé sur ce tronçon.

Mobilier urbain

Des poteaux et des chaînes identiques à ceux existants dans le centre ville, délimitent la zone de circulation et empêchent le stationnement. Trois places de livraison sont conservées le long du mur.

3. Infrastructures et superstructures, détails d'exécution

L'étroitesse de la rue et les contraintes d'accessibilité aux commerces nécessitent la coordination des travaux qui seront réalisés par le Service des énergies et le Service des travaux et de l'environnement.

La construction du réseau séparatif ne sera pas réalisée par un service communal, mais par une entreprise de génie civil pour des raisons de disponibilités des équipes et de matériel. Tous les travaux de construction des collecteurs publics et des dérivations privées (égouts + descentes d'eaux pluviales) seront exécutés sous la surveillance d'un représentant du Service communal des travaux et de l'environnement.

Pour les travaux d'infrastructure, un plan d'étapes a été établi. L'ensemble de la rue compte 6 étapes et il y a 3 phases par étape pour assurer un maximum d'accessibilité aux commerces et propriétés riveraines au moyen de passerelles préfabriquées.

Une séance d'information, organisée par les responsables des services communaux concernés, a réuni les commerçants et les habitants de la rue, le mardi 10 juin 2003, à la salle du Conseil communal. Le projet et son planning de réalisation ont été présentés, les riverains ont pu s'exprimer directement ou formuler ultérieurement leurs préoccupations par écrit. Des réponses adaptées à chaque cas ont été données par les services communaux ou par la Municipalité.

Durant les travaux, un certain nombre de riverains ne pourront plus accéder à leurs garages, la Commune mettra à leur disposition des macarons permettant le stationnement au parc à véhicules du Midi.

Introduction du système séparatif :

Le réseau unitaire en T.C. Ø 40 / 30 cm sera remplacé par 2 tuyaux PVC Ø 315 mm sur la totalité de la rue soit : 2 x 175 m' ; environ 800 m' de tuyaux Ø 200 mm seront posés afin de reprendre les égouts existants, les descentes d'eaux pluviales et les grilles de la chaussée. Trois chambres de visite rectangulaires et une chambre circulaire seront construites sur ces nouveaux réseaux.

4. Enquête publique

Le projet a été transmis pour examen préalable au Département des infrastructures (DINF) et aux services cantonaux concernés qui n'ont pas

formulé de remarques. Il a ensuite été soumis à l'enquête publique du 23 juin au 22 juillet 2003.

5. Coût et financement

Un montant de fr. 2'000'000.-- est inscrit au plan des dépenses d'investissement pour cette dépense qui sera amortie de la manière suivante :

- fr. 1'839'500.-- par le compte no 928.1405 "fonds d'épuration des eaux".
- fr. 653'500.-- par le compte no 928.1801 "fonds de renouvellement SEY".

Une subvention de l'ECA, estimée à quelque fr. 17'000.--, est attendue pour les travaux relatifs au réseau d'eau.

Les charges annuelles d'exploitation se résument aux frais d'entretien, fr. 49'860.-- (2%).

Devis du Service des travaux et de l'environnement (STE) et du Service de l'urbanisme et des bâtiments, génie civil, (URBAT)

Comptes	Description des travaux	Montants
101	Parutions, appel d'offres, enquête, avis d'adjudication	3'000.00
102	Frais pour la reproduction de plans	15'000.00
103	Honoraires bureau RSA	6'000.00
104	Prestations bureau technique STE (établissement du projet+reports+établissement de la soumission) env. 400 h.	25'000.00
105	Surveillance du chantier par 1 employé pour les travaux de canalisations env. 1000 h.	60'000.00
106	Suivi du chantier par D.T. env. 300 h.	18'000.00
107	Mise à jour cadastrale	2'000.00
108	Devis collecteurs	535'000.00
109	Devis superstructure	915'000.00
110	Fournitures magasin (él. puisards, dalles Gatic, sacs c.v., etc.)	20'000.00
111	Régies pour fouilles de reconnaissance	15'000.00
112	Revêtement provisoire selon nécessités devant les commerces	20'000.00
113	Frais de communication selon demande des commerçants	30'000.00
114	Mobilier urbain	25'000.00
115	Divers, expertises et nivellement, archéologie, demandes des commerçants	142'500.00
116	Hausses 2004/2005	8'000.00
	Total	1'839'500.00

Devis du Service des énergies (SEY)

Comptes	Description des travaux	Montants
201	Eau, appareillage, alimentation provisoire et main d'oeuvre (MO) comprise,	102'000.00
	Eau, génie civil	65'000.00
202	Gaz appareillage, alimentation provisoire et MO comprise	100'000.00
	Gaz, génie civil	117'000.00
203	Electricité BT, Fourniture et MO	160'000.00
	Electricité BT, génie civil	38'000.00
204	Eclairage public, fourniture et MO	30'000.00
	Eclairage public, génie civil	19'000.00
205	Expertises et nivellement	22'500.00
	Total	653'500.00

Récapitulation des coûts :

100	STE + URBAT	1'839'500.00
200	SEY	653'500.00
	Total général	2'493'000.00

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection générale de la Rue du Four;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 2'493'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense sera imputée dans les comptes suivants :

fr. 1'839'500.-- compte no 1334 "Rue du Four - STE"

fr. 653'500.-- compte no 8134 "Rue du Four - SEY";

Article 4.- : La dépense nette, après déduction de la subvention ECA, sera amortie comme suit :

fr. 1'839'500.-- par le compte no 928.1405 "fonds d'épuration des eaux" ;

fr. 653'500.-- par le compte no 928.1801 "fonds de renouvellement du SEY".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

Le Secrétaire :

M.-A. Burkhard

J. Mermod

Délégué de la Municipalité :

M. Marc-André Burkhard, Vice-Syndic

M. Charles Forestier, Municipal

M. Paul-Arthur Treyvaud, Municipal